

2022-1351  
2024-07-10  
Contenant

|            |          |           |
|------------|----------|-----------|
| GROUPE     | 7 + P 06 | FONGICIDE |
| NÉMATOCIDE |          |           |

## BAS 494 ST

ORGANISME VIVANT EN SUSPENSION

**Un traitement des semences avec deux modes d'action pour utilisation sur le soya, pour la répression des nématodes étiquetées et pour la suppression d'infections au début de la saison causées par le *Fusarium virguliforme*, l'agent causal du syndrome de mort subite.**

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert du **BAS 494 ST** est interdit.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS: Fluopyram.....360 g/L  
Souche *Bacillus firmus* I-1582..... minimum de  $4 \times 10^9$  CFU/mL

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 35226 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT - POISON  
SENSIBILISANT POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1L à vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2e étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit sur les semences. La « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé comme traitement des semences.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

**MISES EN GARDE** : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut être fatal en cas d'ingestion. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que cela est possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'ÉPI séparément du reste de la lessive.
- Suivre les exigences en matière d'équipement de protection individuelle et de restrictions pour le scénario de travail approprié, comme décrit dans le panneau du livret.
- Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** : TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères

sauvages. Toutes les semences renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de **BAS 494 ST** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

**ENTREPOSAGE** : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec pour une durée maximale de 24 mois après la date de fabrication. Ne pas entreposer en plein soleil. Ne pas permettre un entreposage prolongé des températures supérieures à 30°C ou inférieures à 0°C.

## **ÉLIMINATION**

### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenant à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenant non recyclable/réutilisable/rechargeable :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-1351  
2024-07-10

Livret

|            |                 |           |
|------------|-----------------|-----------|
| GROUPE     | <b>7 + P 06</b> | FONGICIDE |
| NÉMATOCIDE |                 |           |

## BAS 494 ST

ORGANISME VIVANT EN SUSPENSION

**Un traitement des semences avec deux modes d'action pour utilisation sur le soya, pour la répression des nématodes étiquetés et pour la suppression d'infections au début de la saison causées par le *Fusarium virguliforme*, l'agent causal du syndrome de mort subite.**

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert du **BAS 494 ST** est interdit.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS: Fluopyram.....360 g/L  
Souche *Bacillus firmus* I-1582..... minimum de  $4 \times 10^9$  CFU/mL

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 35226 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT - POISON  
SENSIBILISANT POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L à vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2e étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit sur les semences. La « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé comme traitement des semences.

Table des matières

Numéro de section

|                         |   |     |
|-------------------------|---|-----|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | AVIS À L'UTILISATEUR .....                                      | 1   |
|                         | LE PRODUIT .....  | 2   |
| SÉCURITÉ ET MANUTENTION | PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....           | 3   |
|                         | MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS .....       | 4   |
|                         | MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....                           | 5   |
|                         | ENTREPOSAGE .....   | 6   |
|                         | ÉLIMINATION .....   | 7   |
| MODE D'EMPLOI           | CULTURES ET RAVAGEURS .....                                     | 8   |
|                         | Soya .....  | 8.1 |
|                         | Mélanges en cuve .....  | 8.3 |
|                         | DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'UTILISATION ...      | 9   |
|                         | Étiquetage des semences traitées .....                          | 9.1 |
|                         | Qualité des semences et entreposage des semences traitées ..... | 9.2 |
|                         | Cultures de rotation .....                                      | 9.3 |
|                         | INSTRUCTIONS DE MÉLANGE .....                                   | 10  |
|                         | RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....           | 11  |

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### SECTION 2 – LE PRODUIT

**BAS 494 ST** est un traitement de semences qui, lorsqu'il est appliqué sur les semences, peut supprimer l'infection en début de saison causée par *Fusarium virguliforme*, qui cause le syndrome de mort subite dans la culture du soya et réprimer certains nématodes qui s'attaquent aux racines du soya.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### SECTION 3 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

#### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

### SECTION 4 – MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

#### MISES EN GARDE :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut être fatal en cas d'ingestion. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que cela est possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'ÉPI séparément du reste de la lessive.
- Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

### Équipement de protection individuelle

Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

| Variétés de semences   | Tâches   | ÉPI/ Contrôles techniques   |
|--|--|---|
| <b>Pour le traitement de semences commercial (y compris les systèmes de traitement mobiles )</b> |  |   |
| Toutes les types de semences   | Préposés au traitement des semences  | Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant le mélange, le chargement ou l'application du produit.   |
|  | Activités de nettoyage et de réparation  | Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant les activités de nettoyage et de réparations.   |
|  | L'ensachage de semences et la couture et l'empilage de sacs de semences traitées | Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant l'ensachage, la couture, l'empilement des sacs de semences traitées, et le fonctionnement d'un chariot de levage. |
| <b>Pour l'ensemencement des semences traitées</b>  |  |   |
| Toutes les types de semences   | Ensemencement  | Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants résistant aux produits chimiques, des   |

| Variétés de semences | Tâches                  | ÉPI/ Contrôles techniques   |
|----------------------|-------------------------|---|
|                      |                         | chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pour manipuler les semences traitées |
|                      | Tracteur à cabine fermé | Des tracteurs à cabine fermée doivent être utilisés pendant la plantation de plus de 2900 kg de semences de soja traitées par jour.   |

## SECTION 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation du **BAS 494 ST** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

## SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec pour une durée maximale de 24 mois après la date de fabrication. Ne pas entreposer en plein soleil. Ne pas permettre un entreposage prolongé à des températures supérieures à 30°C ou inférieures à 0°C.

## SECTION 7 – ÉLIMINATION

### Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenant à remplissages multiples :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### Contenant non recyclable/réutilisable/rechargeable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**MODE D'EMPLOI :**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

**SECTION 8 – CULTURES ET RAVAGEURS**

**8.1 Soya**

| Ravageur   | Doses d'application <sup>1</sup>  | Instructions sur le produit  |
|--|---|--|
| Syndrome de mort subite ( <i>Fusarium virguliforme</i> )   | 0,21 à 0,34 mg p.a./semence<br>(procure 0,15 à 0,25 mg fluopyram /semence)<br><br>58 à 97 mL / 140 000 semences de soya<br><br>257 à 428 mL / 100 kg semences   | Le taux d'application le plus élevé est recommandé pour les champs avec des conditions modérée à élevées de pression de la maladie et/ou ont déjà été fortement affectés par le syndrome de mort subite et/ou pour utilisation sur les variétés de soya sensibles à cette maladie.<br>Le taux d'application plus faible devrait être utilisé lorsque la pression de la maladie est faible.   |
| RÉPRESSION DES NÉMATODES:<br><br>À kyste du soya ( <i>Heterodera glycines</i> )<br><br>Radicicoles ( <i>Pratylenchus penetrans</i> )<br><br>Cécidogènes ( <i>Meloidogyne</i> spp.) | 0,105 à 0,21 mg p.a./semence<br>(procure 0,075 à 0,15 mg fluopyram /semence)<br><br>29 à 58 mL / 140 000 semences de soya<br><br>128 à 257 mL / 100 kg semences | Le taux d'application le plus élevé doit être utilisé sur les semences de soya planté dans les champs à haute pression de nématodes ou dans les champs avec les nématodes, ainsi que le Syndrome de mort subite (SDS). Champs ayant des antécédents de nématode à kyste du soya, doivent être plantés avec des cultivars de soya tolérants le nématode à kyste du soya, en complément du traitement de semences <b>BAS 494 ST</b> pour atteindre le meilleur potentiel de rendement du soya. |
| <sup>1</sup> Taux est calculé sur la base de 6 172 semence de soya/kg  |   |  |

Remarque :

Appliquer avec un système de traitement commercial des semences par brumisation ou avec une poudre mouillable. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie. Diluer le produit dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des semences. Appliquer sur des semences de grande qualité, bien nettoyées.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit sur les semences. La « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé comme traitement des semences.

## 8.2 MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Consulter la section 10 pour plus d'instructions de mélanges pertinents.

Les semences traitées doivent être étiquetées conformément aux exigences de la *Loi sur les semences*. Respecter les limites et les précautions les plus restrictives énoncées sur les étiquettes de tous les produits utilisés dans les mélanges.

## SECTION 9 – DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert du **BAS 494 ST** est interdit. Ne pas utiliser dans les trémies, les semoirs, les boîtes de poudre mouillable ou toute autre application servant au traitement des semences sur la ferme. Lire toute l'étiquette et respecter toutes les directives et mises en garde avant d'utiliser.

### 9.1 Étiquetage des semences traitées

Tous les sacs/contenants qui contiennent des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Ces semences ont été traitées avec fluopyram et *Bacillus firmus*.
- Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.

- Ne pas entroposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Interdire l'accès des enfants, des animaux de compagnie ou du bétail aux semences traitées.
- Pour toute activité liée à la manipulation des semences traitées (y compris la plantation), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pour manipuler les semences traitées.
- Des tracteurs à cabine fermée doivent être utilisés pendant la plantation de plus de 2900 kg de semences de soya traitées par jour.
- Ce produit est toxique pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.
- Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.
- Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éliminer les sacs ou contenants de semences vides conformément à la réglementation locale. Ne pas utiliser les sacs/contenants de semences vides à d'autres fins.
- Afin de réduire la dérive de poussière des semences vers les cultures ou mauvaises herbes en fleurs, s'assurer que le matériel de semis fonctionne bien et conformément aux recommandations du fabricant. Le surplus de semences ou les contenants de semences vides doivent être entreposés ou éliminés conformément à la réglementation fédérale locale.
- Semences traitées à la dose recommandée par le fabricant.

## 9.2 Qualité des semences et entreposage des semences traitées

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application de **BAS 494 ST** sur les semences de soya n'influera pas négativement sur la germination.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de BASF, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot.

## 9.3 Cultures de rotation

Ne pas semer de luzerne dans les 14 jours suivant l'application. Dans les cas où le soya traité avec **BAS 494 ST** est perdu en raison des conditions environnementales et qu'une replantation est nécessaire, toutes les autres cultures peuvent être semées immédiatement.

## SECTION 10 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Lorsque le produit est appliqué avec du matériel de traitement des semences conçu pour traiter les semences avec une bouillie, verser environ la moitié ou les deux tiers de l'eau nécessaire dans le réservoir, suivie des produits d'association pour le traitement des semences, et de **BAS 494 ST**. L'ordre séquentiel dépend des produits d'association et du matériel d'application utilisé. Attendre que chaque produit d'association de la bouillie se disperse complètement avant d'ajouter le suivant, jusqu'à l'obtention d'une suspension uniforme. Une fois que tous les

produits d'association de la bouillie ont été ajoutés et se sont dispersés complètement, ajouter le reste d'eau requise (1/2 à 1/3) pour obtenir le volume de bouillie approprié et mélanger jusqu'à uniformité. Ne pas entreposer les bouillies mélangées pendant plus de 72 heures. Maintenir une agitation appropriée jusqu'à l'application de la bouillie. Pour en savoir plus sur les instructions d'emploi, l'ordre de mélange des produits d'association de la bouillie et d'autres suggestions sur l'application, communiquer avec votre représentant BASF.

### TEST DE COMPATIBILITÉ

Avant d'utiliser le traitement pour semences **BAS 494 ST** dans un mélange en cuve, il est essentiel d'établir la compatibilité du mélange. Ajouter **BAS 494 ST** à la dose indiquée dans un bocal propre d'une capacité d'un litre (un quart), contenant environ la moitié de l'eau de la dose d'application prévue pour obtenir la bouillie finale. Verser ensuite tous les autres produits d'association du mélange en cuve qui seront utilisés dans la bouillie finale. En dernier lieu, ajouter le reste d'eau. Le volume total est établi en fonction de la taille des semences et de la quantité de bouillie nécessaire pour obtenir une couverture et une distribution complètes et uniformes sur la semence, ainsi que du type de matériel commercial pour le traitement des semences qui sera utilisé.

NE PAS UTILISER DE MÉLANGES SUSCEPTIBLES DE CAILLER, DE SE PRÉCIPITER OU DE FORMER UN GEL. UTILISER LES MÉLANGES EN CUVE DÈS QU'ILS SONT PRÊTS, EN MAINTENANT UNE AGITATION APPROPRIÉE.

## SECTION 11 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **BAS 494 ST** contient des fongicides appartenants aux groupes 7 et P06. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à **BAS 494 ST** et à d'autres fongicides des groupes 7 et P06. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **BAS 494 ST** ou d'autres fongicides des mêmes groupes 7 et P06 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF en présence d'une baisse possible de sensibilité à **BAS 494 ST** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance,

communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou le site Internet [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).